

Villars-sur-Var

Sensibilisation au tri des ordures ménagères

Le centre de valorisation organique du Broc, inauguré durant l'été par le syndicat mixte d'élimination des déchets (Smed), entrera prochainement dans sa phase pleinement opérationnelle.

Dans cette perspective, le Smed a envoyé auprès des populations des 70 communes du territoire concerné, deux animateurs du tri ayant pour fonction la sensibilisation et la transmission d'informations sur les consignes de tri mais aussi sur le centre en cours d'achèvement.

A Villars-sur-Var, Guy Giraud, responsable technique et ses animateurs étaient présents sur la place Robini pour répondre aux questions et distribuer documentation et sacs pour le tri. Ils ont particulièrement insisté sur les déchets à ne pas jeter dans les ordures ménagères. Lorsque le Centre de valorisation organique du Smed transformera une partie des ordures ménagères en compost, certains déchets ou leurs



Le maire Edgar Malausséna et plusieurs élus municipaux, très mobilisés par tout ce qui touche aux questions écologiques. (Photo A.D.)

composants, s'ils sont présents dans les ordures ménagères, pourront nuire très fortement à la qualité du compost produit.

Il s'agit des déchets issus de l'activité médicale présentant un risque, comme les seringues usagées, le verre, les ampoules et néons, les piles, les métaux lourds et les solvants et peintures. Tous ces déchets devront être déposés dans

les déchetteries. Pour les autres déchets, il faut savoir que 30 % d'entre eux sont compostables par un procédé biologique de valorisation des matières organiques en amendement organique : le compost.

Sont notamment concernés, les déchets végétaux verts : résidus de fruits et légumes (épluchures), déchets végétaux type feuilles vertes, gazon, plantes d'in-

térieur (non malades)... Les déchets végétaux non-verts : branches, feuilles mortes, paille, le papier et le carton non-imprimés, les tissus 100 % naturels, les coquilles d'œuf et de noix ou encore les cendres et sciures.

Alors que doit-il rester de nos 290 kg annuels de déchets d'ordures ménagères ? Le minimum...

ALAIN DEPRESLE